

Je me permets de vous livrer la lettre ouverte d'Anne Bert¹, écrivaine, qui a choisi d'aller en Belgique pour pouvoir bénéficier de l'euthanasie qu'elle souhaitait.

Je vous la livre car elle m'a interpellé.

Nous militons pour défendre le droit des femmes à ne pas poursuivre leur grossesse et participons à l'IVG.

Nous assistons et accompagnons les couples dans l'interruption médicale de grossesse en cas de maladie ou d'anomalie létale ou non du fœtus. Nous assistons au geste fœticide ou avons même accompagné activement ces nouveau-nés voués à mourir sur décision libre de leurs parents quand ce geste ne se faisait pas encore et pour lui éviter de souffrir.

À propos d'Anne Bert: regards et questionnement de sage-femme

PAR BENOÎT LE GOËDEC, SAGE-FEMME,
RÉDACTEUR EN CHEF

Nous acceptons donc, comme la loi le permet, le choix de vie et de mort sur le fœtus, corps médical et patients solidaires, dès lors qu'il n'a pas encore poussé son premier cri.

Nous savons que lorsque nous projetons l'enfant dans le monde, nous le vouons alors à mourir un jour, tout nouveau-né étant assez vieux pour faire un mort.

Nous reconnaissons la sensorialité fœtale, la possibilité de relation, la vie humaine du fœtus et le protégeons par notre médecine.

Nous développons les soins palliatifs en maternité pour accompagner avec douceur certains bébés ne pouvant vivre au-delà de quelques jours ou quelques semaines.

Nous militons pour le respect des projets de naissance des femmes, pour une naissance respectée, pour que chaque femme puisse être accompagnée dans le chemin qu'elle choisit pour son accouchement et la naissance de son enfant.

Nous dénonçons la violence obstétricale quand la médecine ou l'institution est non respectueuse des choix des femmes, des couples, qu'elle en devient maltraitante.

Nous accompagnons cela quelles que soient nos convictions, nos cultures, nos religions, car nous sommes là en toute humanité dans le respect de l'autre et de ses choix.

Dans les mêmes situations de maladie grave, ce que nous accordons au fœtus est refusé actuellement à chacun d'entre nous.

Le respect de la façon dont chacun veut vivre la mise au monde de son enfant, la façon dont chacun pense la vie ne peut-il être entendu avec la même humanité à l'autre bout de la vie ou lorsque des événements ne la rendent plus possibles sans souffrances inguérissables ?

Nous pouvons – et même devons – nous questionner et porter cette question au débat, grâce au regard particulier que notre profession nous donne sur les Hommes et sur le Monde. Avec bienveillance et sans jugement. •

¹ Lettre publiée dans le JDD du 2 octobre 2017



Je m'appelle Anne Bert, j'ai 59 ans et suis atteinte depuis deux ans de la sclérose latérale amyotrophique, dite aussi maladie de Charcot ou SLA. Maladie neuro-dégénérative incurable et mortelle à très brève échéance, qui emmure dans son corps et paralyse progressivement tous les muscles jusqu'à l'asphyxie et la mort. La France nous interdit, en phase terminale ou face à l'inguérissable et aux souffrances insupportables, de bénéficier du droit à choisir l'euthanasie ou le suicide assisté, elle a préféré l'hypocrisie de la loi Leonetti qui ne garantit même pas le respect de nos directives.

Pour ma part, j'ai biaisé la violence de l'injonction de souffrir ce que l'on m'impose dans notre pays. C'est hors frontières et en femme libre jusqu'au geste létal et légal, qu'il sera mis un terme à l'horreur et aux tortures physiques et morales de mon emprisonnement, avec l'aide de médecins volontaires et humanistes. Ce choix si difficile, rendu possible, apaise mes derniers mois à vivre durant lesquels je n'ai cessé d'interpeller le gouvernement et les responsables politiques.

Ma vie s'achève. Alors, pour clore ma contribution à cette lutte, avec la certitude que la littérature interroge et construit nos sociétés, j'ai tenu à écrire un livre intitulé *Le tout dernier été*², pour dire autrement, sous le prisme du goût de la vie, comment je me suis réapproprié ma vision de la mort, bien au-delà du tabou de la fin de vie.

La ministre de la Santé m'a confirmé qu'elle ne veut pas rouvrir le débat sur le droit à choisir l'euthanasie en cas de maladie incurable ou en phase terminale. Lorsque ceux qui gouvernent la France ou exercent un pouvoir nient la réalité sur une question fondamentale de la vie, alors les Français doivent œuvrer pour se faire entendre.

Je m'adresse donc à vous, citoyens libres d'une France démocratique laïque, je suis sûre que vous prendrez le relais de ce combat pour qu'advienne cette loi française qui doit garantir à tous la liberté de choisir en son âme et conscience les soins palliatifs ou l'aide active à mourir.

Nous sommes tous concernés par la fin de vie et la mort, parfois beaucoup trop tôt. Penser la mort ne fait pas mourir, elle est inscrite dans notre existence. En faire un tabou nous soumet à la tutelle de la loi Leonetti et à celle du corps médical, qui nous trompent puisque même la sédation profonde et continue peut nous être refusée malgré nos directives et la désignation d'une personne de confiance.

Vous êtes plus de 90 % à vous déclarer favorables au droit de choisir une aide active à mourir, dans un cadre strictement contrôlé. Près de 200 000 d'entre vous ont signé les pétitions mises en ligne depuis peu. Ce qui ne veut pas dire que vous aurez tous recours à l'euthanasie en fin de vie, vous réclamez simplement de pouvoir opter – lorsqu'il n'y a plus d'espoir de guérison – soit pour des soins palliatifs absolument conformes à vos directives, soit pour une aide active à mourir. Ce droit est basé sur les valeurs de la laïcité, comme il existe en Belgique depuis 2002. Il ne nuit pas à la liberté des croyants de toutes confessions, qui peuvent choisir de vivre leur agonie jusqu'au bout.

Alors dites-le. Autour de vous, chez votre médecin, sur les réseaux sociaux et dans la rue s'il le faut, pour y contrer une minorité obscurantiste, bruyante, qui se veut dominante.

Réveillez les consciences sourdes ou endormies de nos dirigeants puisqu'ils vous confisquent le débat public sur cette évolution sociétale à disposer de vous-même jusqu'à votre mort.

N'acceptez plus que ceux qui sont aux responsabilités, cachés derrière la loi Leonetti, vous assènent sans vergogne et de concert avec certains médecins, sociologues et philosophes, des contrevérités au sujet de l'euthanasie. Ils tronquent la réalité, alimentent de leurs fantasmes la peur de légiférer sur le droit de choisir une aide médicale active.

Refusez le joug religieux qui entend soumettre tous les Français à la crainte de la loi de Dieu, n'acceptez pas plus que des médecins refusent de vous rendre le pouvoir qu'ils détiennent sur la fin de votre existence.

Forte de mon expérience de fin de vie en France et de mon choix de trouver une terre plus hospitalière, je déjoue les arguments fallacieux et les fantasmes serinés un peu partout.

Non, la loi française n'assure pas au malade son autodétermination et elle n'est pas garante d'équité. Chaque équipe médicale agit, *in fine*, selon ses propres convictions et non selon les vôtres.

Non, la sédation profonde et censée être continue ne l'est pas, car fréquemment le médecin réveille l'agonisant pour lui redemander s'il persiste dans son choix, ce qui est contraire à la loi Leonetti.

Non, l'euthanasie ne relève pas de l'eugénisme, ce sont les Allemands nazis qui en ont fait en temps de guerre leur instrument diabolique et ont dénaturé ce mot grec.

Non, la loi belge n'oblige pas le corps médical à la pratiquer et ce ne sont jamais les médecins belges qui décident d'euthanasier leurs patients. Seul le patient peut exprimer ce choix et doit trouver le docteur qui l'acceptera.

Non, la loi belge sur l'euthanasie n'a pas encouragé les spoliations d'héritage ni la liquidation des personnes âgées. Elle n'est pas non plus une solution d'ordre économique.

Non, elle n'a pas encouragé les malades à choisir cette porte de sortie – qui n'est jamais facilitée – puisque seuls 2 % des malades en fin de vie la choisissent.

Non, elle n'a pas non plus favorisé une multitude de dérives. Bien au contraire, la loi belge a balisé strictement l'aide active à mourir alors que près de 2 000 actes d'euthanasie clandestine – donc *de facto* criminels – sont pratiqués en France sans aucun contrôle, de façon notoire.

Non, le procédé létal n'est pas violent.

Non, le droit à l'euthanasie ne s'oppose pas aux soins palliatifs.

Et enfin non, je ne suis pas un cas particulier et exceptionnel. Légiférer sur l'euthanasie n'est pas répondre à l'individuel, mais bien à une volonté collective de pouvoir choisir en son âme et conscience ce que l'on veut faire des derniers instants de sa vie.

Les médecins français et quelques psychologues messianiques ne sont pas plus experts que leurs malades. Personne n'est plus à même que le malade incurable de décider de sa mort.

Nos gouvernants affirment ne pas entendre notre volonté à légiférer sur le droit à choisir une aide active à mourir ?

Exigez, sans attendre, un débat public. Et en attendant cette loi qui se fera, Rédigez tous vos directives anticipées dès maintenant en stipulant que vous réclamez ce droit en cas de souffrances inguérissables.

ANNE BERT



² Son livre, *Le tout dernier été*, est paru le 4 octobre chez Fayard (cf. rubrique Kiosque, page 40).

05/06

FEV. 2018

PALAIS DES CONGRES
ISSY LES MOULINEAUX

16^e Journées du Collège National des Sages-Femmes de France



CNSF
Collège National
des Sages-Femmes
de France

PROGRAMME *

Lundi 5 février

- 9 : 00 Ouverture des journées**
**VIOLENCES OBSTÉTRICALES :
SUR LE CHEMIN DE LA BIENTRAITANCE**
Modérateurs : S. GUILLAUME - Intervenant CIANE
- De quoi parle t-on ? M. DECHALOTTE
 - Qu'observe t-on dans les pratiques médicales - P. MILLET
 - Améliorer l'accueil du nouveau-né : bénéfices des stimulations multimodales - L. VAIVRE-DOURET
- 10 : 30 Pause et visite des stands**
- 11 : 00** *Modérateur : S. PAYSANT*
- Questionnaire sur le vécu de l'accouchement - M-J. GUITTIER
 - Présentation de l'étude EOLE - C. BARASINSKI
- 12 : 30 Déjeuner libre**
- 14 : 00** *Modérateur : A. WEBER*
- Présentation des prix du CNSF et de la fondation Mustela
 - Enquête Périnatal 2016 : les principaux indicateurs - B. BLONDEL
 - Rapport sur la mortalité maternelle - C. DENEUX-THARAUX
 - Où en est la recherche en maïeutique en France ? S. GOYET
- 15 : 30 Pause et visite des stands**
- 16 : 00** *Modérateur : Anne BATTUT*
- Actualité sur la rééducation pelvi - périnéale : les nouvelles recommandations internationales de l'ICS : de l'anténatal au postnatal - F. HAAB - A. BOURCIER
 - Périnée - sport et rééducation périnéale - C. MAITRE
- 17 : 30 Fin de la journée**

Mardi 6 février

- 9 : 00 ACCOUCHEMENT NORMAL OU PHYSIOLOGIQUE,
RECOMMANDATIONS HAS - 1^{ère} Partie**
Modérateurs : S. GUILLAUME - J. LAVILLONIERES - B. HEDON
- Définitions : accouchement normal, accouchement physiologique - K. PETITPREZ
 - Prise en charge des phases de latence et de dilatation - C. LE RAY
 - Prise en charge des phases de descente, d'expulsion et du post-partum - V. LEJEUNE
 - Surveillance de la mère et du fœtus pendant le travail M. NADJAFIZADEH
- 10 : 30 Pause et visite des stands**
- 11 : 00** 2^{ème} Partie
- Prise en charge médicamenteuse de la douleur - A-S. DUCLOY
 - Prise en charge non médicamenteuse de la douleur - C. SCHANTZ
 - Bien - être maternel au cours du travail - F. PIZZAGALLI
 - L'information des patientes - C. BERNARD - F. ARTZNER
- 12 : 30 Déjeuner libre**
- 14 : 00 PROJET TRAJECTOIRES PRECARITE SANTE
MATERNELLE ET PERINATALITE**
Modérateur : V. TESSIER
- Précarité maternelle et suivi prénatal sous optimal - E. AZRIA
 - Soins de la grossesse : une véritable (en)quête des femmes R. RICO-BERROCAL
 - Soins différenciés aux africaines : le cas de l'HTA pendant la grossesse - P. SAUVEGRAIN
- 15 : 30 Pause et visite des stands**
- 16 : 00** *Modérateur : F. TEURNIER*
- RPC sur la prise en charge de l'Herpes au cours de la grossesse M-V. SENAT
 - L'actualité sur l'infection congénitale à CMV - Y. SELLIER - M. LERUEZ
- 17 : 00 Clôture des journées**

* Sous réserve de modification

Lundi 5 février de 12h30 à 14h00
SYMPOSIUM A VENIR

Mardi 6 février de 12h30 à 14h00
SYMPOSIUM A VENIR

Des ateliers en sessions parallèles vous seront proposés
Plus de détails sur www.cerc-congres.com

Renseignements et inscriptions : Cerc-Congrès
17 rue Souham - 19000 TULLE | Tél. 05 55 26 18 87 | Mail : inscription@cerc-congres.com
N° De formation du CNSF : 1194062794